Rouen (76) : Mustafa, récidiviste, condamné pour un vol avec violences

09/06/2017 à 21h50

Un prévenu a été jugé jeudi 8 juin 2017 devant le Tribunal de Rouen (Seine-Maritime) pour vol en réunion en récidive. Bien qu'absent à la barre et jugé par défaut, il a été condamné à de la prison ferme.

Le 6 septembre 2013, **Mustafa Benyahia**, 22 ans, est attablé dans un bar de la place Cauchoise à Rouen (Seine-Maritime). Parmi les clients, il repère sa victime et guette sa sortie, quelque mauvaise idée en tête. A l'extérieur, le prévenu agresse l'homme, lui donnant un violent coup à la tête pour l'étourdir, puis lui vole sa carte bleue et le téléphone portable qu'il vient d'acheter. Il sera emmené à l'hôpital où il passera la nuit, victime d'un traumatisme crânien. Un témoin de la scène appelle Police Secours, qui constate les hématomes de l'homme au sol, tandis que l'agresseur, qui ne s'est pas donné la peine de s'enfuir, est interpellé, reconnu comme l'auteur de l'agression par le témoin.

En garde à vue, on note un état d'alcoolémie avancé chez le prévenu qui se débat, tout en vociférant : "Je vais foutre le bordel !". Entendue à la barre, la victime déclare avoir reçu un tel choc qu'elle ne se souvient pas des détails de l'agression. **Le casier judiciaire du prévenu comporte déjà six condamnations pour vols et violences avec arme**, amenant le Ministère Public à déclarer : "la récidive est insupportable".

Après délibération, le Tribunal le condamne à **trois mois de prison ferme** au regard de son parcours pénal.

Tendance Ouest